

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2019

Date de l'annonce publique : 08/07/2019

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2019-7-15 - 2.1
Point de l'ordre du jour	2.1
Objet	Convention 2019 relative à l'Office social commun de Bettembourg.

Le conseil communal,

Vu la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et l'Office social commun de Bettembourg (OSCB) réglant les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'OSCB pour l'année 2019 ;

Considérant qu'en contrepartie de l'engagement de l'OSCB de fournir aux personnes dans le besoin et à leurs familles les aides et prestations définies aux articles 1 et 2 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale l'Etat et les communes prennent en charge, à parts égales, le déficit annuel résultant de l'aide accordée conformément aux dispositions de la loi et des frais de gestion de l'office social ;

Considérant que la participation estimée des communes est de 426.085,69 € (50% de 852.171,39), dont 121.860,38 € (28,60%) à charge de la Commune de Roeser ;

Vu les articles 3/263/648220/99001, 4/263/238120/99001 et 4/263/238180/99001 du budget de l'exercice 2019 ;

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et l'Office social commun de Bettembourg (OSCB) réglant les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'OSCB pour l'année 2019.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 25 juillet 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

